

Conseil Municipal - Voeu de Karine GEIGER et Christophe POMEZ, Conseillers Municipaux, sur l'AMIL

M. POMEZ : «Je suis désolé de poser peut-être une question qui fâche. Je ne mets pas en cause la qualité des travaux menés depuis 15 jours de négociation par la Municipalité. On voulait juste donner notre sentiment en ce qui concerne la politique en faveur du logement des défavorisés car selon le sondage Sofres Libération publié récemment, 70 % des Français pensent qu'il faut développer en priorité, avant les problèmes d'alimentation et d'emploi, la solidarité en matière de logement. Certes, conduire une politique en faveur du logement des défavorisés, n'est pas chose facile mais nous savons que le vieux dicton «mieux vaut prévenir que guérir» n'est pas dénué de sens quand il s'agit d'exclusion. En effet le relâchement de la mobilisation politique en faveur du logement des plus défavorisés du gouvernement précédent avait inhibé complètement toutes les possibilités d'atteindre les objectifs de la loi Besson. En réponse, la Ville de Besançon avait instauré l'AMIL afin de soutenir le droit au logement pour les plus démunis et de prévenir l'exclusion. Il s'agissait d'accorder à des Bisontins une aide mensuelle qui peut paraître parfois complètement dérisoire, 250 F, 200 F ou 300 F mais dont l'utilité sociale n'est plus à démontrer.

A l'heure où M. BESSON, Secrétaire d'Etat au Logement, réaffirme d'une part le besoin d'une véritable politique d'accès au logement pour les ménages en difficulté, que Mme AUBRY d'autre part inscrit dans son programme de prévention et de lutte contre les exclusions le maintien dans le logement comme outil de ces politiques, la Ville de Besançon propose de transférer les fonds de l'AMIL, initiative locale, au Fonds de Solidarité du Logement (FSL), initiative contractualisée Etat - Département.

Nous regrettons cette décision à double titre. Tout simplement parce que la prégnance des rapports entre l'Etat et le Département se traduit par une priorité accordée aux actions qui relèvent du niveau territorial départemental au détriment des interventions localisées. Le maintien hors des plans départementaux de certaines actions formalise une plage pour l'innovation, l'adaptation des réponses aux besoins nouveaux et a la souplesse nécessaire pour apporter des réponses rapides et adéquates. Besançon ne doit donc pas se priver d'une action de proximité sous prétexte de vouloir harmoniser des fonds sous la tutelle du Département, mais bien au contraire elle doit valoriser son initiative locale et faire en sorte qu'elle soit soutenue par les différents partenaires.

D'autre part, le FSL s'inscrit dans une logique de «réparation» de l'exclusion. Je reprends le dossier qui nous a été transmis par nos Députés, le programme de prévention de lutte contre les exclusions est dedans. On y note l'aide aux impayés, les aides à l'accès au logement tandis que l'AMIL agissait en amont de l'exclusion, en permettant le maintien dans le logement et en évitant l'aggravation de la situation des personnes. C'est bien deux choses différentes.

C'est pour ces raisons que nous demandons à ce que le Conseil Municipal de Besançon, où effectivement nous sommes peut-être minoritaires, prenne les engagements suivants :

* essayer de pérenniser l'AMIL comme outil de prévention et comme initiative locale exemplaire,

* maintenir la procédure d'accès, qui est pour l'instant fermée, à l'AMIL,

* la mise en place d'une table ronde (Ville, Département, Etat plus associations, ça me semble important) afin de mettre en cohérence les politiques de logement auprès des plus défavorisés en privilégiant l'action de proximité et envisager une solution financière -le Département ne pourrait-il pas soutenir notre initiative locale ?- qui permettrait la pérennisation de l'AMIL.

L'innovation a prévalu jusqu'alors pour apporter une réponse efficace et adaptée à la réalité sociale et nous pouvons en être fiers. Maintenir et valoriser cette initiative s'inscrit pleinement dans la politique définie par le Gouvernement, c'est pourquoi nous avons fait ces propositions. Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je ne répondrai pas parce que je serais désagréable. Plusieurs d'entre vous demandent le contraire de ce que le Centre Communal d'Action Sociale essaie d'imaginer depuis 15 jours face aux chômeurs. On demande la pérennisation de l'AMIL alors que, l'an dernier, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a décidé de supprimer l'AMIL au mois de juin pour les raisons qu'on a déjà évoquées, etc. Cela m'apparaît pour le moins désagréable, pas vis-à-vis de moi car j'ai l'habitude qu'on soit désagréable avec moi, ce n'est pas grave, mais vis-à-vis de tous ceux qui, au Centre Communal d'Action Sociale, ont reçu les chômeurs, ont été avec eux pendant des journées et même des nuits, ont essayé de discuter, de les convaincre... Notre proposition est peut-être regrettable mais il y a, comme je le disais tout à l'heure à Charles PIAGET, un Fonds de Solidarité au Logement Etat - Département auquel on a adhéré, qui va se mettre en place ; le FSL est différent de l'AMIL qui était préventive alors que lui est plutôt curatif. Mais il existe maintenant cette structure à laquelle le Conseil d'Administration du CCAS a décidé d'adhérer. C'est cohérent, c'est logique. C'est peut-être un petit peu désagréable pour ceux qui effectivement percevaient l'AMIL ; 100 F ou 200 F, quand on n'a que 2 500 F par mois, cela se compte. Je le comprends aisément. Nous les avons reçus, discuté avec eux, fait déjà un pas puis un deuxième en décidant de maintenir l'AMIL jusqu'à la fin de l'année, le temps de discuter avec le Département et l'Etat pour que le FSL s'adapte mieux au système AMIL que l'on avait instauré à Besançon.

Je trouve désagréable vis-à-vis des collègues qui ont travaillé sur ce dossier, qu'on présente ici un voeu qui va à l'encontre de ce qu'ils ont décidé après de nombreuses discussions avec les chômeurs. Je n'en dirai pas plus sous peine de devenir très désagréable.

M. GIRARD : Je voulais dire simplement à Christophe POMEZ que je trouve aussi que son intervention tombe «comme un cheveu sur la soupe» car cela fait six mois qu'on réfléchit sur ce problème-là, quinze jours qu'on se «coltine» les associations de chômeurs et Charles PIAGET, en bonne entente, en bonne harmonie, on a fait du bon travail avec eux. Je l'invite donc à venir au Centre Communal d'Action Sociale comme il aurait peut-être dû le faire pour discuter de ce problème. La première phrase de son introduction comporte d'ailleurs une erreur car l'AMIL date de bien avant la loi Besson, ce qui est bien la preuve que tous les tenants et les aboutissants du problème n'ont pas été appréhendés.

M. LE MAIRE : Tu as raison d'intervenir. Nous passons au vote. 4 Conseillers sont donc favorables à ce voeu. Je pense que le reste du Conseil Municipal, tout au moins une bonne partie, suit la politique du Centre Communal d'Action Sociale».

A la majorité, 4 Conseillers ayant voté pour, l'Assemblée Communale rejette le voeu présenté par Karine GEIGER et Christophe POMEZ.

Récépissé préfectoral du 4 mai 1998.